



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-200264

23 February / février, 2021

Subject/ Object: INVITATION TO TENDER NOTICE / AVIS D'APPEL D'OFFRES F5211-200264 – Technical Advisory Services to Support Compliance with Environmental Regulations and Policies / Services de conseils techniques visant à appuyer le respect des règlements et des politiques en matière environnement

ADDENDUM #10 / ADDENDA N° 10

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#10) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 10 est émis.

Questions and Answers / Questions et réponses:

Question 59: Could DFO provide justification for the requirement under Annex D which states "To qualify as a reference project, the proposed resource has to have worked full-time on the project for a minimum of three (3) weeks". Given the requirement that the consultant must already have audit criteria to conduct the audits, and given the size of most/all DFO facilities, a site audit (preparatory work, site visit and audit report) should never reach even close to 3 consecutive weeks. As a result, it is unclear why such a time frame is required for comparison purposes.

Answer 59: The reference projects proposed must have been at least 3 weeks in duration (project start to final deliverable issued). To be eligible, the start and end dates of the proposed project must be provided.

Question 60: In the scoring process, is greater weight given to Bidders with nationwide capabilities/experience over Bidders with capabilities/experience in a limited number of DFO regions?

Answer 60: No. The locations of the reference projects proposed do not factor into the scoring. Also, DFO will be reimbursing travel costs in conjunction with the National Joint Council Travel Directive for consultants required to travel in order to carry out the project mandate.

Question 61: How exactly are the technical points awarded when considering demonstrated ability and project duration?

Answer 61: Technical points are awarded based on the number of qualifying projects completed. In order to qualify, a project must meet the technical requirements detailed in the relevant point rated criterion description, and be of at least 3 weeks in duration, from project start to final deliverable issued.

Question 62: Tables G, H, I, and J state that “1 project = 10 points, [...] 5 projects or more = 50 points.” Do projects that meet technical requirements get a full 10 points each, or is there a gradient of points?

Answer 62: There is no gradient of points. If a reference project meets the technical requirements, a full 10 points is awarded.

Question 63: Tables G, H, I, and J state that “1 project = 10 points, [...] 5 projects or more = 50 points.” If more than 5 projects can be submitted, how are these assessed? In other words, why are more than 5 projects allowed for consideration?

Answer 63: There is no advantage given to Bidders who submit more than 5 reference projects.

Question 64: Of the (up to) 4 standing offers that will be issued for Stream 2, will more work be awarded to the top scoring team? (Will the top scoring team be awarded a larger proportion of the work?)

Answer 64: Please see Section 25.0 of Annex “A” for a description of how work will be distributed.

Question 59 : Le MPO pourrait-il justifier l'exigence de l'annexe D selon laquelle « Pour que le projet soit acceptable, la ressource proposée doit avoir travaillé à plein temps sur le projet pendant au moins trois (3) semaines ». Étant donné l'exigence selon laquelle l'expert-conseil doit déjà avoir des critères de vérification pour effectuer les vérifications, et compte tenu de la taille de la plupart ou de toutes les installations du MPO, une vérification sur place (travaux préparatoires, visite du site et rapport de vérification) ne devrait jamais atteindre près de trois semaines consécutives. Par conséquent, on ne sait pas pourquoi un tel échéancier est requis à des fins de comparaison.

Réponse 59 : Les projets de référence proposés doivent avoir duré au moins 3 semaines (du début du projet au produit final délivré). Pour être admissible, les dates de début et de fin du projet proposé doivent être fournies.

Question 60 : Dans le processus de notation, est-ce qu'on accorde un avantage aux soumissionnaires ayant des capacités et de l'expérience à l'échelle nationale par rapport aux soumissionnaires ayant des capacités ou de l'expérience dans un nombre limité de régions du MPO?

Réponse 60 : Non. L'emplacement des projets de référence proposés ne sont pas pris en compte dans la notation. De plus, le MPO remboursera les frais de déplacement, conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, des consultants qui doivent se déplacer pour exécuter le mandat du projet.

Question 61 : Comment les points techniques sont-ils accordés exactement lorsqu'on considère la capacité démontrée et la durée du projet?

Réponse 61 : Les points techniques sont attribués en fonction du nombre de projets admissibles achevés. Pour être admissible, un projet doit satisfaire aux exigences techniques détaillées dans la description du critère coté pertinent et être d'une durée d'au moins 3 semaines, du début du projet au produit final délivré.

Question 62 : Les tableaux G, H, I et J indiquent que « 1 projet = 10 points, [...] 5 projets ou plus = 50 points ». Les projets qui répondent aux exigences techniques obtiennent-ils 10 points chacun, ou y a-t-il un gradient de points?

Réponse 62 : Il n'y a pas de gradient de points. Si un projet de référence répond aux exigences techniques, un total de 10 points est accordé.

Question 63 : Les tableaux G, H, I et J indiquent que « 1 projet = 10 points, [...] 5 projets ou plus = 50 points ». Si plus de 5 projets peuvent être soumis, comment sont-ils évalués? Autrement dit, pourquoi plus de 5 projets sont-ils acceptés?

Réponse 63 : Aucun avantage n'est accordé aux soumissionnaires qui soumettent plus de 5 projets de référence.

Question 64 : Parmi les (jusqu'à) 4 offres à commandes qui seront émises pour le volet 2, y aura-t-il plus de travail à l'équipe qui a obtenu la meilleure note? (L'équipe ayant obtenu la meilleure note recevra-t-elle une plus grande proportion du travail?)

Réponse 64 : Veuillez consulter la section 25.0 de l'annexe A pour une description de la façon dont le travail sera distribué.